

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

## VILLE DE PETIT-CANAL

## Extrait du Procès-Verbal des délibérations Conseil municipal du 17 Février 2023

N° de la délibération : BM/NA/2023/02-02-17

Objet: DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU

MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18 Absents : 05 Délégations : 06 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711199-20230217-BMNA2023020217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet | 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix-sept février à dix-huit heures et cinquante-deux minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville le onze février 2023.

Etaient présents (18): M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Honoré FULRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL,

## Délégations (06):

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Rony VERSIN avait donné procuration à M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

<u>Étaient absents excusés (03)</u>: Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Étaient absents (02): Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Séverine NOYON ép. VALIER

**Quorum**: réalisé

#### **DELIBERATION BM/NA/2023/02-02-17**

## DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Monsieur le Maire expose sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

#### **EMISSION DE TELEVISION POUR LE 27 MAI**

connaître la Ville de l communauté guadeloup	musicale, visant à mieux faire Petit-Canal, à l'ensemble de la éenne, et au-delà, par le biais d'un né, agrémenté de reportages.	
Titulaire du marché : GARDEZ Jean-Marie	Montant du marché - Montant HT : 5.000 ,00 € - Licence HT : 5.000,00 €  Délai d'exécution : délais de diffusion	

#### TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC FLORAL DE PETIT-CANAL

#### Marché N° 2023-CME-002

Les travaux consistent au réaménagement paysager du parc floral qui se situe face à la Médiathèque, ainsi que son entretien pendant la période de suivi des plantations fixée à 6 mois après réception des travaux.

Montant du marché
- Montant HT: 80 835,00

AZ ENVIRONNEMENT

Délai d'exécution: 3 mois

#### MISSION D'ASSISTANCE AU SERVICE DE L'URBANISME

#### Marché N° 2023-CME-003

La commune souhaite que son service d'urbanisme soit assisté pour la mise en œuvre de ces projets en urbanisme. La prestation comprend entre autres les missions suivantes :

- 1/ Assistance au service d'urbanisme de la mairie sur toutes les guestions d'urbanisme.
- 2/ Assistance au service d'urbanisme pour la régularisation du statut des occupants illégaux, qui ont construit dans le passé, souvent avec l'accord de la municipalité de l'époque, qui s'acquittent des taxes foncières et souhaitent aujourd'hui devenir propriétaire des terrains occupées.

Un programme en ce sens est engagé depuis plusieurs années.

- 3/ Assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune pour la révision du PLU
- 4/ Assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune pour la réalisation des opérations d'aménagement, notamment Vermont et le Port

	Montant du marché	
Titulaire du marché : Philippe BAFFERT	- Montant HT: 39.900,00 €	
	Durée : 1 an	

# MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER

#### **2ème PHASE**

#### Marché N° 2022-CME-015

Définition des besoins pour l'exécution des travaux d'aménagement du Parc Paysager de Petit-Canal, direction de l'exécution des travaux.

L'exécution des travaux sera assurée par des entreprises habilitées IAE, conformément à l'article L2113-13 du Code d la Commande Publique (Insertion par l'Activité Economique-IAE).

Titulaire du marché:

Groupement

CCET

MSL ARCHI ESQUIS Montant du marché

- Montant HT: 81.885,28 €

Durée: 1 an

Estimation des travaux HT: 1.103.650,00 €

## Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

### Fait et délibéré à Petit-Canal le 17 Février 2023 Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18): M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Omella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Honoré FULRAD-PITTERE, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL,

Les représentés (06): Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINÉ ép. RAMPATH, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Rony VERSIN avait donné procuration à M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Omella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20230217-BMNA2023020217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/02/2023

Pour expédition conforme

Le Maire

Blase MO

#### Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.